

## Procès verbal de l'Assemblée Générale de l'association Ludi'Bulles 2021

Extrait des statuts : *Le quorum exigé doit représenter au moins 10 % des membres de l'association Dans l'hypothèse ou ce quorum ne serait pas atteint, une nouvelle AG serait convoquée dans un délai supérieur à 10 jours, qui se déroulera selon les mêmes modalités, sans qu'il soit toutefois tenu compte du nombre de membres présents.*

Feuille de présence 2021 : 5 personnes présentes + 0 pouvoirs →  $5 / 17 * 100 = 29,41 \%$  de représentés

Session ouverte à 19h

### 1. Bilan moral

L'année 2020/2021 a vu l'association Ludi'Bulles arrêter la gestion des matinées espace jeux du mardi et vendredi matin.

Maintenant l'association se concentre sur les « extra ludi »

Nous avons proposé Anglais, Bébé Gym et Éveil Musicale

La suite de la crise sanitaire nous a empêcher d'organiser le défilé d' Halloween et les sorties habituelles.

### 2. Bilan financier 2019/2020

bilan 2020-2021

ACTIF				PASSIF			
Débit		Crédit		Débit		Crédit	
Charges	211						
Extra-Ludi	1961	Adhésions	600	Dette	0	Réserve	3035
Investissements	840	Subvention	4000			Caisse	12
Total	3012	Total	4600	Total	0	Total	3047
		Résultat	1588				

Extra-Ludi	Prix
Anglais	715
Bébé gym	616
Eveil music	630

**Investissements** : jouets , aménagements (matériels de motricité, décoration ludique...)

**Charges** : Primes d'assurance, produits ménagers, fournitures de bureau, frais de poste, frais publicitaires...

L'année 2020/2021

---

Cette année à vu l'implantation du RIPAME sur notre territoire.

Cela a impliqué plusieurs changements :

- sur les inscriptions : elles sont gratuites pour les accompagnateurs et coûtent seulement 5€ pour les assistantes maternelles (adhésion à l'association). De plus, les inscriptions sont « à la carte ».
- sur les achats de matériel qui est assuré par le RIPAME.

### **3. renouvellement du bureau**

Le bureau est actuellement composé de :

Eve Meur, Sophie Mengel, Charlotte Grange, Anne Kerdiles.

Personne ne souhaitant se présenter dans le bureau, il a été décidé à l'unanimité des présents que l'association soit mise en sommeil jusqu'en juin 2022 afin d'honorer les inscriptions déjà effectuées. La gestion de cette période de veille sera effectuée par Anne Kerdiles. Si en juin 2022, un nouveau bureau ne se forme pas, l'association sera dissoute.

### **4. Déménagement dans le nouveau Pôle enfance**

Le nouveau pôle enfance, côté ancien Guipry, ouvrira ses portes début décembre.

Les différentes structures déménageront petit à petit à partir de ce moment là.

La référente déménagement est Sophie Mengel. La date effective sera communiquée ultérieurement